

Epidémie d'antennes relais sur les toits : l'enquête de l'ASEF





Notre étude

Sur les toits fleurissent de sulfureuses antennes-relais... Alors, quand on en a plus d'une douzaine sur son toit et qu'on a des maux de tête, des saignements de nez, des vertiges, on fait vite le rapprochement - qu'il soit fondé ou non. Afin de faire un état des lieux de l'impact de ces antennes relais sur la santé des gens, l'Association Santé Environnement France a réalisé une enquête sanitaire citoyenne sur l'impact des antennes relais sur la santé des « riverains ».



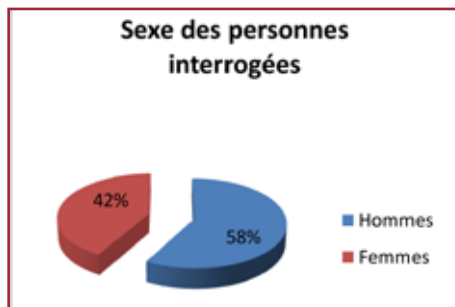
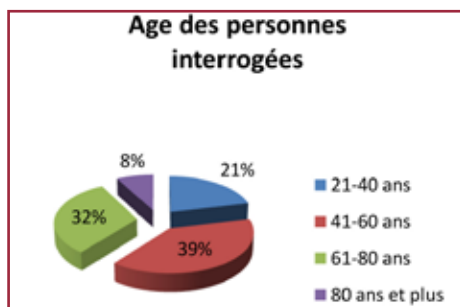
Qu'est-ce que c'est que cette enquête ?

L'enquête, lancée par l'ASEF en octobre 2011, a été réalisée auprès de 143 locataires des HLMs d'Aix-en-Provence et d'Aubagne. Ces HLMs ont été choisis pour la fertilité de leurs toits qui abritent entre 12 et 14 antennes...Elaborée avec l'aide de l'association Priartem, le questionnaire que les médecins de l'association sont allés faire remplir aux habitants avait pour but de donner des indications sur l'état de santé des locataires vivant à proximité de ces antennes relais. A combien de mètres se situent les antennes relais de leur logement ? Sont-elles en face ? Sur le côté ? Combien de temps par jour utilisent-ils leur téléphone portable ? Quels symptômes observent-ils ? Maux de tête ? Fatigue ? Nausées ? Sont-ils atteints de maladies spécifiques ? Purpura ? Fausse couche ?

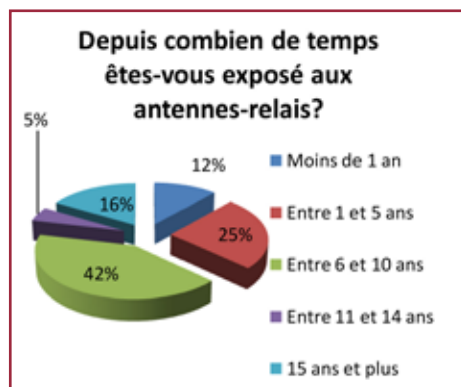
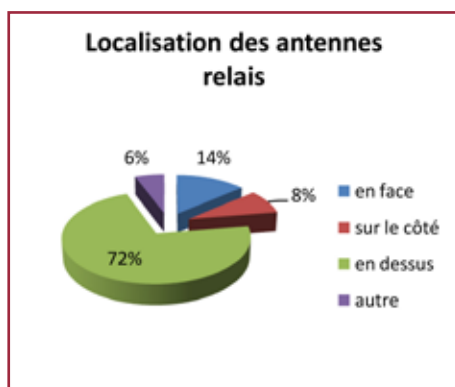
Résultats ?

Le 21 novembre 2011, l'association publiait les résultats.

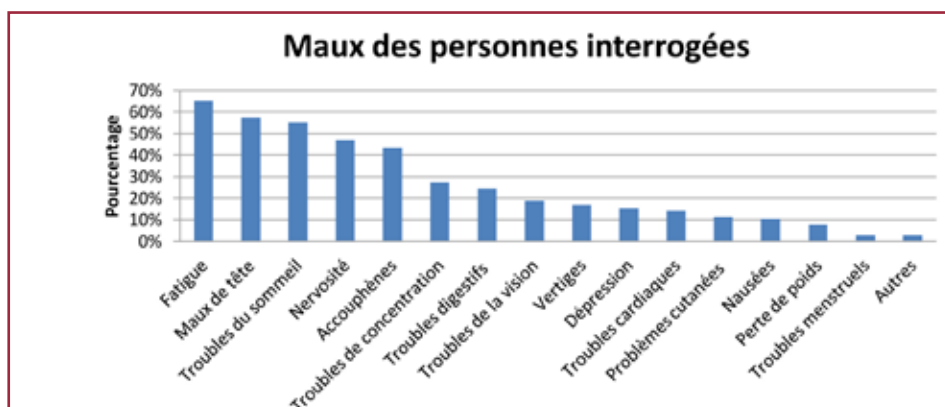
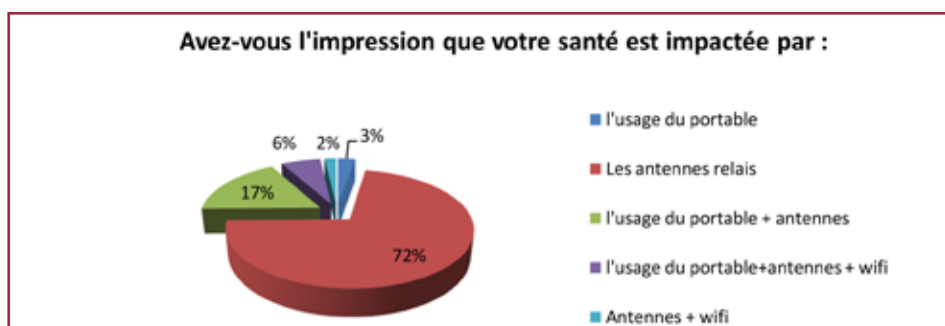
Informations générales



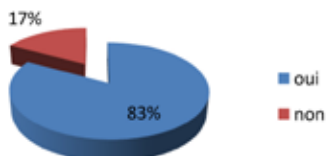
Expositions aux antennes relais de téléphonie mobile



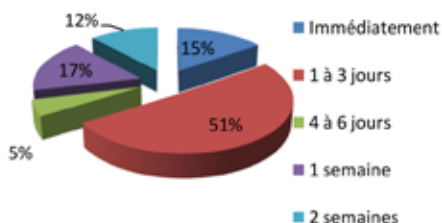
Les symptômes



Vos symptômes disparaissent-ils après éloignement des antennes relais ?

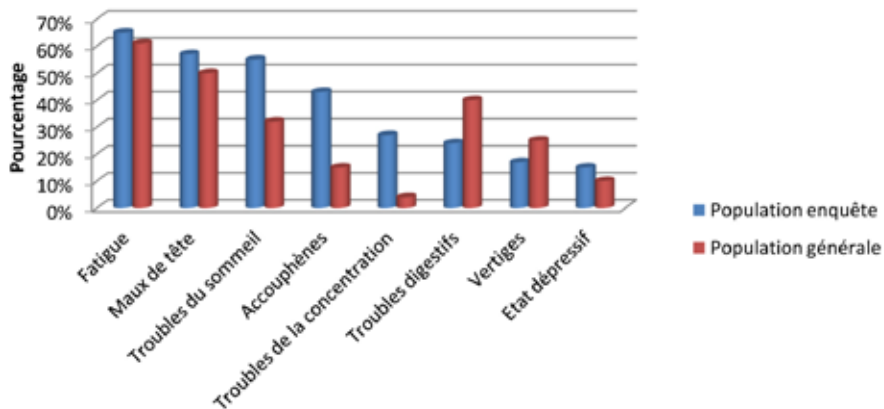


Au bout de combien de temps les symptômes disparaissent-ils ?



Comparatif des symptômes entre la population interrogée et la population

Comparaison des symptômes avec la population générale





qu'on atteint seulement 32% sur la population globale.... Enfin, 27% des sondés avouent avoir du mal à se concentrer, alors que c'est le cas de seulement 4% des Français ! Fait troublant: 83% de ceux qui ont la chance de pouvoir partir en vacances voient leur(s) symptôme(s) disparaître au bout de quelques jours lorsqu'ils quittent leur domicile...

Présente au « Grenelle des Ondes » en 2009, l'association a beaucoup travaillé sur la question des ondes électromagnétiques et sur la gestion de la prise de risque collective.

Aujourd'hui, les résultats de cette enquête ne surprennent pas particulièrement le Dr Patricia Halimi, Secrétaire Général de l'ASEF et Chirurgien-Pédiatre à Aix-en-Provence. Il nous explique pourquoi : « Les résultats de cette enquête vont dans le sens de l'étude Bortkiewicz publiée en Pologne en 2004 ou encore de l'étude Abdel-Rassoul menée en Egypte en 2007 qui faisaient toutes deux le lien entre les troubles du sommeil et de la concentration et la proximité des antennes relais. On peut également évoquer l'étude Hutter réalisée par une équipe de chercheurs autrichiens en 2010 qui a démontré le lien entre antennes relais et acouphènes...Les locataires que nous avons rencontrés ont l'impression qu'on se moque d'eux. On ne leur a pas demandé leur avis pour savoir s'ils étaient d'accord pour qu'on leur plante des antennes relais sur leur toit. Ils ne touchent même pas d'indemnités financières pour ça et pourtant ce sont eux qui prennent et assument le risque...C'est anti-démocratique. En tant que médecins, nous estimons qu'il n'y a pas ni patient, ni citoyen de seconde zone ».

En résumé : Acouphènes, troubles du sommeil et de la concentration étaient au rendez-vous. Prenons par exemple les acouphènes (sifflements, bourdonnements, etc.), 43% des personnes interrogées s'en plaignent – alors que seulement 15% des Français disent souffrir d'un tel problème! Idem pour les troubles du sommeil : 55% des locataires en souffrent, alors



Pourquoi les HLMs ?

Pour les opérateurs, les HLMs sont des aubaines : ils n'ont qu'un seul propriétaire à convaincre, et pas des dizaines comme dans le cas des copropriétés... En effet, l'arrêt du 7 avril 2005, décrète qu'une antenne relais ne peut être implantée que si les propriétaires de l'immeuble l'acceptent à l'unanimité. Si l'on est locataire dans un appartement privé ou dans un HLM, on ne nous demande donc pas notre avis... C'est pour cette raison que se multiplient aujourd'hui les « forêts » d'antennes relais sur les Habitations à Loyer Modérés.

Et les normes ?

Aujourd'hui, en France, la norme oscille entre 41 et 61 volts/mètre alors que l'ensemble de

nos voisins européens a adopté des normes comprises entre 3 et 6 volts/mètre. L'Autriche étant même passée à une réglementation de 0.6 volt/mètre ! Récemment le rapport de l'Afsset appelait à la réduction de l'exposition du public aux ondes électromagnétiques. Il préconisait notamment la mise en place du principe ALARA qui consiste à ce que la puissance des antennes soient réduites à la plus basse fréquence possible. En mai 2011, le Conseil de l'Europe a même reconnu que les émissions de la téléphonie mobile étaient une attaque à la santé publique. « Nous avons donc besoin de normes collectives telles qu'il en existe sur l'air ou sur l'eau ! En l'absence d'études figées, demandons-nous à qui doit bénéficier le doute ? Répondons à cette question de façon à ce que demain, nous ne regrettions pas nos actes d'aujourd'hui » complète le Dr Patrice Halimi.